

*** Section 1 - Identification du produit chimique et de la société ***

Nom du produit: CHEMBOND BASEBOND 1651

Usage du produit

Adhésif

Renseignements sur le fabricant

É.-U. et Puerto Rico

MAPEI

1144 East Newport Center Drive

Deerfield Beach, FL 33442

Téléphone : 1-954-246-8888

Canada

MAPEI

2900 Francis-Hughes Avenue

Laval, QC H7L 3J5

Téléphone: 1-450-662-1212

EN CAS D'URGENCE D'ORDRE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPLOSION, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, VEUILLEZ COMPOSER LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE SUIVANTS :

Numéros de téléphone d'urgence (24 heures sur 24):

(É.-U) CHEMTREC 1-800-424-9300

(Canada) CANUTEC 1-631-996-6666

*** Section 2 - Identification des dangers ***

Description générale des risques

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme 29 CFR 1910.1200 (*Hazard Communication Standard* - E.U. ; communication des risques). Ce produit est irritant pour les yeux.

Énoncé des risques

ATTENTION! IRRITANT. Irritant pour les yeux. Porter des gants appropriés et protection pour les yeux et le visage. Garder hors de la portée des enfants.

Effets éventuels sur la santé : Yeux

Ce produit est irritant pour les yeux.

Effets potentiels sur la santé: Peau

Ce produit peut causer une irritation de la peau.

Effets potentiels sur la santé: Ingestion

L'ingestion de ce produit peut entraîner des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Effets potentiels sur la santé: Inhalation

Ce produit peut entraîner une irritation du système respiratoire.

Troubles de santé susceptibles de s'aggraver suite à une exposition

Hypersensibilité au produit, allergies, et affections cutanées ou respiratoires

Effets potentiels sur l'environnement

Aucune identifiée.

Classements HMIS: Santé: 1 Incendie: 0 Réactivité: 0 Prot. Individ.: lunettes de sécurité, gants

Degré du danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême * = Danger chronique

*** Section 3 - Composition / Information sur les ingrédients ***

No CAS #	Ingrédient	Pourcentage
28040-72-4	Polymère de vinyle	10-30
1317-65-3	Calcaire	10-30
25586-20-3	Polymère d'acrylique de styrène	10-30
1332-58-7	Le kaolin	7-13
31069-81-5	Polymère acrylique	5-10

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: CHEMBOND BASEBOND 1651

ID: SAH00285

*** Section 4 - Premiers soins ***

Premiers soins : Yeux

En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau, continuer à rincer pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Premiers soins : Peau

En cas de contact avec la peau, nettoyer à grande eau. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Premiers soins : Ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau. Du fait de la nature physique de ce matériau, il est improbable qu'une ingestion ne se produise. S'il se produit tout de même l'ingestion d'une grande quantité, solliciter des soins médicaux. Coucher la personne en élevant ses jambes, la maintenir au chaud et obtenir des soins médicaux.

Premiers soins : Inhalation

En cas d'inhalation, emmener immédiatement la personne affectée à l'air frais. Si la personne affectée ne respire pas, administrer de la respiration assistée. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Premiers soins : Notes à l'intention du médecin

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

*** Section 5 - Mesures de lutte contre le feu ***

Risques généraux d'incendie

Voir Section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

Ce produit est un mélange aqueux qui ne brûle pas. S'il s'évapore jusqu'à sécher, les résidus solides peuvent présenter un risque modéré d'incendie.

Produits dangereux résultant de la combustion

Des gaz ou des émanations irritants et toxiques peuvent être dégagés pendant un incendie. Lors de sa décomposition, ce produit émet du monoxyde et du dioxyde de carbone, et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible.

Moyens d'extinction

Produit chimique sec (de préférence), mousse, eau.

Matériel d'extinction du feu / Instructions

Les pompiers doivent porter un équipement de protection intégral.

Classement des dangers selon la NFPA: Santé: 1 Incendie: 0 Réactivité: 0

Degré du danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

*** Section 6 - Procédures en cas de déversement ***

Précautions individuelles

Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage.

Procédures de confinement

Endiguer le matériau renversé, vers où ceci est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes. Pelleter l'absorbant usagé dans des fûts ou d'autres récipients appropriés.

Précautions pour l'environnement

Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.

Procédures de nettoyage

Tenter de récupérer le produit libéré, si cela est possible. Pelleter le matériau dans une benne à ordure. Laver minutieusement la zone avec de l'eau après qu'une matière se soit renversée ou après un nettoyage suite à une fuite. Garder hors de la portée des enfants.

Procédures d'évacuation

Aucune identifiée.

Procédures spéciales

Les réglementations varient. Consulter les autorités locales avant la mise au rebut.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: CHEMBOND BASEBOND 1651

ID: SAH00285

*** Section 7 - Manutention et entreposage ***

Procédures de manutention

Éviter toute projection de ce matériau sur la peau et dans les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes de ce produit. Laver les mains après utilisation et avant de manger. Garder hors de la portée des enfants.

Procédures d'entreposage

Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien aérée. Conserver à température et à pression atmosphérique ambiante. Entreposer à l'abri du soleil.

*** Section 8 - Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle ***

A: Limites d'exposition des ingrédients

Calcaire (1317-65-3)

OSHA (final):	15 mg/m3 TWA (total de poussières); 5 mg/m3 TWA (fraction respirable)
NIOSH:	10 mg/m3 TWA (total de poussières); 5 mg/m3 TWA (poussière respirable)
Alberta:	10 mg/m3 TWA
Colombie-Britannique:	10 mg/m3 TWA (total de poussières); 3 mg/m3 TWA (fraction respirable) 20 mg/m3 STEL (total de poussières)
Nouveau-Brunswick:	10 mg/m3 TWA (matière particulaire ne contenant pas d'amiante et contenant < 1 % de silice cristalline)
Territoires du Nord-Ouest:	5 mg/m3 TWA (masse respirable); 10 mg/m3 TWA (masse totale)
Nunavut:	5 mg/m3 TWA (masse respirable); 10 mg/m3 TWA (masse totale)
Québec:	10 mg/m3 TWAEV (poussière totale, ne contenant pas d'amiante et contenant moins de 1 % de silice cristalline)
Saskatchewan:	10 mg/m3 TWA 20 mg/m3 STEL
Yukon:	30 mpppc TWA (concentration moyenne pondérée en fonction du temps); 10 mg/m3 TWA 20 mg/m3 STEL

Le kaolin (1332-58-7)

ACGIH:	2 mg/m3 TWA (fraction respirable, matière particulaire ne contenant pas d'amiante et contenant < 1 % de silice cristalline)
OSHA (final):	15 mg/m3 TWA (total de poussières); 5 mg/m3 TWA (fraction respirable)
NIOSH:	10 mg/m3 TWA (total de poussières); 5 mg/m3 TWA (poussière respirable)
Alberta:	2 mg/m3 TWA (particule respirable)
Colombie-Britannique:	2 mg/m3 TWA (respirable, matière particulaire ne contenant pas d'amiante et contenant < 1 % de silice cristalline)
Manitoba:	2 mg/m3 TWA (fraction respirable, matière particulaire ne contenant pas d'amiante et contenant < 1 % de silice cristalline)
Nouveau-Brunswick:	2 mg/m3 TWA (matière particulaire ne contenant pas d'amiante et contenant < 1 % de silice cristalline, fraction respirable)
Territoires du Nord-Ouest:	5 mg/m3 TWA (masse respirable); 10 mg/m3 TWA (masse totale)
Nouvelle-Écosse:	2 mg/m3 TWA (fraction respirable, matière particulaire ne contenant pas d'amiante et contenant < 1 % de silice cristalline)
Nunavut:	5 mg/m3 TWA (masse respirable); 10 mg/m3 TWA (masse totale)
Ontario:	2 mg/m3 TWAEV (respirable, ne contenant pas d'amiante et contenant < 1 % de silice cristalline)
Québec:	5 mg/m3 TWAEV (poussière respirable, ne contenant pas d'amiante et contenant < 1 % de silice cristalline)
Saskatchewan:	2 mg/m3 TWA (fraction respirable) 4 mg/m3 STEL (fraction respirable)
Yukon:	30 mpppc TWA (concentration moyenne pondérée en fonction du temps); 10 mg/m3 TWA 20 mg/m3 STEL

Mesures d'ingénierie

Assurer le fonctionnement d'un système de ventilation avec aspiration à la source adéquat pour maintenir l'exposition du travailleur au-dessous des limites d'exposition. Un système de ventilation par aspiration à la source est suggéré pour l'utilisation, là où c'est possible, dans des espaces restreints ou fermés.

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

Matériel de protection personnelle : Yeux/Visage

Porter des lunettes de sécurité avec des coques latérales.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: CHEMBOND BASEBOND 1651

ID: SAH00285

Matériel de protection personnelle : Peau

L'emploi de gants en latex-nitrile est recommand.

Matériel de protection personnelle : Appareil respiratoire

Non nécessaire en général. Si les concentrations en suspension dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition applicables, utiliser une protection respiratoire homologuée par NIOSH.

Matériel de protection personnelle : Général

Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.

*** Section 9 - Caractéristiques chimiques et physiques ***

Apparence:	Pâte beige	Odeur:	Odeur légère de latex
Etat physique:	Pâte	pH:	8.0 - 10.0
Tension de vapeur:	1.0	Densité de la vapeur:	1.1 - 1.2
Point d'ébullition:	>212°F (>100°C)	Point de fusion:	S.O.
Solubilité (H2O):	Soluble	Densité:	1.0 - 1.3
Taux d'évaporation:	Celui de l'eau	COV:	33 g/L
Coeff. octanol/eau.:	S.O.	Point d'éclair:	>212°F (>100°C)
Méthode du point d'éclair:	S.O.	Limite supérieure d'inflammabilité (LSI):	S.O.
Limite inférieure d'inflammabilité (LII):	S.O.	Vitesse de combustion:	S.O.
Inflammation spontanée:	S.O.		

Propriétés supplémentaires

Les données fournies dans cette section ne doivent être utilisées qu'à des fins de maniement sûr du produit.

Prière de se reporter aux fiches signalétiques, certificats de conformité ou certificats d'analyse pour les données chimiques et physiques nécessaires à la détermination de la qualité et à des fins de formulation.

*** Section 10 - Stabilité chimique et données sur la réactivité ***

Stabilité chimique

Stable par conditions normales.

Stabilité chimique: Conditions à éviter

Ne pas laisser geler.

Incompatibilité

Ce produit peut réagir avec les acides forts, les bases et les agents d'oxydation.

Décomposition dangereuse

Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit. Lors de la décomposition, ce produit émet du monoxyde et du dioxyde de carbone, oxydes d'azote, et autres composés organiques.

Possibilité de réactions dangereuses

Ne se produira pas.

*** Section 11 - Propriétés toxicologiques ***

Effets en cas de dose aiguë

A: Informations générales sur les produits

Aucune information disponible pour le produit.

B: Analyse des ingrédients - DL50/CL50

Aucune donnée LD50/LC50 n'est disponible pour les composants de ce produit.

Cancérogénicité

A: Informations générales sur les produits

Aucune information disponible pour le produit.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: CHEMBOND BASEBOND 1651

ID: SAH00285

B: Cancérogénicité des ingrédients

Le kaolin (1332-58-7)

ACGIH: A4 - Non classifié comme carcinogène humain

Sensibilisation

Aucune information disponible pour le produit.

*** Section 12 - Données écologiques ***

Ecotoxicité

A: Informations générales sur les produits

Aucune information disponible pour le produit.

B: Analyse des ingrédients - Ecotoxicité

Aucune donnée sur l'écotoxicité des composants de ce produit n'est disponible.

*** Section 13 - Élimination des résidus ***

Description des résidus et numéros EPA (É.-U.)

A: Informations générales sur les produits

Aucune information supplémentaire disponible.

B: Numéros EPA (É.-U.) des résidu des ingrédients

Aucun numéro de déchet de l'EPA ne s'applique aux composants de ce produit.

Instructions relatives à l'élimination des résidus

Les déchets doivent être maniés conformément à toutes les réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales. Consulter les autorités avant la mise au rebut.

Voir Section 7 pour les Procédures de manutention. Voir la section 8 pour des informations sur l'équipement de protection individuelle recommandé.

*** Section 14 - Renseignements relatifs au transport ***

Règlements internationaux relatifs au transport

Non réglementé parmi les marchandises dangereuses.

*** Section 15 - Données réglementaires ***

Règlements fédéraux des États-Unis

A: Informations générales sur les produits

Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (*Toxic Substance Control Act* - E.U.) de l'EPA (*Environmental Protection Agency* - E.U.). Tous les composants de ce produit figurent, ou sont exempts de la liste intérieure des substances à moins d'indication contraire.

B: Renseignements relatifs aux différents ingrédients

Aucun des composants de ce produit n'est listé selon la Section 302 (40 CFR 355 Annexe A) de SARA, la Section 313 (40 CFR 372.65) de SARA ou CERCLA (40 CFR 302.4).

Règlements des États des États-Unis

A: Informations générales sur les produits

Des réglementations d'autres États ou entités peuvent s'appliquer. Vérifier les prescriptions des différents États.

B: Renseignements relatifs aux différents ingrédients - États des États-Unis

Les composants suivants sont inscrits sur une ou plusieurs listes de substances dangereuses des états suivants:

Ingrédient	No CAS	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Calcaire	1317-65-3	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Le kaolin	1332-58-7	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Informations SIMDUT

A: Informations générales sur les produits

ne réglé pas

B: Renseignements relatifs aux différents ingrédients - liste de divulgation des ingrédients du SIMDUT (Canada)

Aucun composant n'est inscrit dans la liste de divulgation des ingrédients du SIMDUT.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: CHEMBOND BASEBOND 1651

ID: SAH00285

Informations réglementaires supplémentaires

A: Informations générales sur les produits

Le(s) fournisseur(s) d'élément(s) protégé(s) par des droits de propriété intellectuelle déclare(nt) que ces éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (*Toxic Substance Control Act* - E.U.).

B: Renseignements relatifs aux différents ingrédients - Inventaires

Ingrédient	No CAS #	TSCA	CAN	EEC
Polymère de vinyle	28040-72-4	Oui	DSL	Non
Calcaire	1317-65-3	Oui	NDSL	EINECS
Polymère d'acrylique de styrène	25586-20-3	Oui	DSL	Non
Le kaolin	1332-58-7	Oui	DSL	EINECS
Polymère acrylique	31069-81-5	Oui	DSL	Non

* * * Section 16 - Renseignements divers * * *

Référence (interne)

15-4110-56

Renseignements divers

Un soin raisonnable a été apporté à la préparation de cette information, mais le fabricant n'accorde aucune garantie de qualité marchande ou autre, ni explicite, ni implicite, concernant cette information. Le fabricant n'avance pas quoi que ce soit et ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de dommages directs, indirects ou accessoires liés à l'emploi de ce produit. L'information présente est donnée de bonne foi et est considérée comme exacte lors de la date d'entrée en vigueur indiquée. Il revient à l'acheteur, et à lui seul, de vérifier que ses activités soient en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives, qu'elles soient de nature fédérale, nationale, provinciale, locale ou autre.

Légende/Abréviations

S.O. / N.D. = sans objet / non-disponible (NA dans la version anglaise). ACGIH = *American Conference of Governmental Industrial Hygienists* - E.U. (conférence américaine des experts gouvernementaux de l'hygiène du travail). NFPA = *National Fire Protection Association* - E.U. (association nationale de protection contre le feu). EPA = *Environmental Protection Agency* - E.U. (agence de protection de l'environnement du gouvernement fédéral des E.U.); TSCA = *Toxic Substance Control Act* (loi sur le contrôle des substances toxiques); ACGIH = *American Conference of Governmental Industrial Hygienists* - E.U. (conférence américaine des experts gouvernementaux de l'hygiène du travail); CIRC = Centre international de recherche sur le cancer (IARC, *International Agency for Research on Cancer* en anglais.); NIOSH = *National Institute of Occupational Safety and Health* - E.U. (institut national de sécurité et de santé professionnelles); NTP = *National Toxicology Program* - E.U. (programme toxicologique national); OSHA = *Occupational Safety and Health Administration* - E.U. (administration de sécurité et de santé professionnelles). NJTSR = *New Jersey Trade Secret Registry* - E.U. (registre des secrets commerciaux du New Jersey).

Fin de la fiche signalétique SAH00285